

Aureilhan *le mag*

#35 - avril 2024 / Toute l'information de votre Ville

ville-aureilhan.fr   Mairie d'Aureilhan



CŒUR HISTORIQUE

Un nouveau visage p. 10 et 11

Budget 2024

Point sur les projets en cours p.6 à 9

Modes de garde individuelle

Les solutions du territoire p. 17

Plan canicule

Des mesures de prévention contre la chaleur p.19



Sommaire

- 3 L'ÉDITO DU MAIRE
- 4 ARRÊT SUR IMAGES
- 5 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- 6 DOSSIER BUDGET
- 10 COEUR HISTORIQUE
- 12 TRAVAUX
- 15 SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 16 ÉDUCATION
- 17 RELAIS PETITE ENFANCE
- 18 PROGRAMMATION CULTURELLE
- 19 CANICULE
- 20 VIE ASSOCIATIVE AUREILHANAISE
- 21 VIE COMMUNALE
- 22 TRIBUNES DES ÉLUS
- 23 DANS MA VILLE



Des services publics de proximité

Une information ?

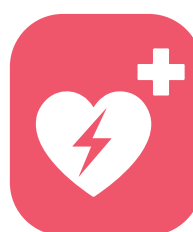
Une demande de rendez-vous ?



Mairie

☎ 05 62 38 91 50

Du lundi au vendredi
08h30-12h00
et 13h30-17h30



Centre de Santé Municipal

☎ 05 62 44 20 00

• Du lundi au vendredi :
8h30-13h00 et 14h00-19h30
• Le samedi matin 9h00-12h00



Espace France Services

☎ 05 62 32 60 40

• Les lundis, mercredis
et vendredis 8h30-12h
• Les mardis et jeudis
8h30-12h et 13h30-17h



Poste de Police Municipale

☎ 05 62 38 91 52

Permanences d'accueil du
public :
• Les lundis 9h30- 11h30
• Les jeudis 14h00- 16h00

Directeur de la rédaction :

Emmanuel ALONSO

**Conception éditoriale, rédaction,
mise en page et conception graphique :**

Baptiste CASTOLDI, Marie TOCABEN

Photographies et illustrations :

Service Communication, Mairie
d'Aureilhan, Adobe Stock, Freepik

Imprimerie : Reprint, papier 100%
recyclé

Distribution : Adrexo

Nombre d'exemplaires : 4 300

Mairie d'AUREILHAN

Place François Mitterrand
BP 40 - 65 800 AUREILHAN

Horaires d'ouverture de la Mairie

lund-vend : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Fax : 05 62 38 91 59

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

Retrouvez ce magazine et toutes les actualités de la ville d'Aureilhan sur :
www.ville-aureilhan.fr





Emmanuel ALONSO,
Maire d'Aureilhan,
Conseiller Communautaire
de la Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Proximité, écoute, ambitions et réalisations : les clés du budget 2024

Quels sont les enjeux du Budget 2024 ?

Dans un contexte d'inflation touchant les ménages et les collectivités, mettre en place un budget à la fois réaliste, ambitieux et préservant la bonne santé financière de la Ville est un véritable exercice d'équilibriste. Aureilhan, c'est un constat, dispose de ressources fiscales limitées : la 3^{ème} Ville du Département n'est ainsi que la 80^{ème} Ville de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en termes de ressources financières, avec 630 € par habitant pour permettre un fonctionnement optimal de l'ensemble des services publics municipaux. Pour autant, Aureilhan est reconnue comme une ville dynamique, disposant d'équipements structurants de qualité et multipliant les projets d'intérêt général. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse, où chaque euro dépensé est investi en faveur de l'amélioration du cadre de vie et la gestion d'équipements publics de qualité, le tout sans augmentation de la fiscalité.

Quelles seront justement les principales réalisations en 2024 ?

Au-delà des réalisations, l'équipe municipale agit au quotidien en faveur des valeurs à partir desquelles nos actions collectives sont bâties. Défense et maintien des services publics, accompagnement des acteurs associatifs, sécurité, entretien des plus de 100km de voirie communale et de trottoir, ou bien encore aménagement de la ville pour répondre aux enjeux du changement climatique et aux attentes collectives en faveur de la création de lieux d'échanges et de rencontres : les chantiers sont multiples. Nous tentons d'y répondre avec humilité, audace et détermination, le souci permanent de l'écoute et de la proximité chevillé au corps. A ce titre, l'aménagement du cœur historique est un exemple de la volonté de la Municipalité d'embellir le cadre de vie tout en rendant Aureilhan plus verte,

agréable et conviviale à travers la création d'un nouveau jardin. Je pense également aux travaux de réhabilitation du restaurant scolaire qui débiteront cet été, et dont l'objectif est d'améliorer l'accès depuis les dif-

« Chaque euro dépensé est investi en faveur de l'amélioration du cadre de vie et la gestion d'équipements publics de qualité. »

férentes écoles et le cheminement dans la zone de production de la cuisine. Sans oublier la réhabilitation du parcours sport-santé au bois, projet lauréat du Budget Participatif 2023/2024, dont l'ouverture imminente viendra offrir un nouvel élan à cet espace prisé des familles, promeneurs et sportifs.

Habitants, partenaires publics ou privés, agents et élus municipaux : nous sommes toutes et tous mobilisés en faveur d'Aureilhan. Ensemble, continuons à œuvrer au quotidien pour notre ville. Je sais pouvoir compter sur votre implication. Bonne lecture à toutes et tous.

Chaque semaine

Emmanuel ALONSO
Le 24 avril 2024



Vous souhaitez rencontrer un élu pour évoquer un sujet en particulier ?

Le Maire et les Maires-Adjoints vous reçoivent en Mairie dans le cadre de leurs permanences hebdomadaires. Pour prendre rendez-vous, contactez l'Accueil de la Mairie au 05 62 38 91 50.

Arrêt sur images

Retour en images sur le début d'année 2024 à Aureilhan...



Près de 350 personnes étaient présentes pour les vœux à la population.

Vœux aux habitants

Vendredi 12 janvier, le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux habitants au Centre Jean Jaurès.

A l'issue du traditionnel discours des vœux, une cérémonie de remise des médailles était réalisée afin de saluer les récipiendaires 2024, élus et agents, pour leurs années de carrière en faveur du service public et de l'intérêt général.



Un moment de partage important pour les aînés de la Ville.

Goûter des aînés

Près de 350 Aureilhanaises et Aureilhanais de plus de 70 ans et leurs conjoints ont répondu présent samedi 20 janvier au Centre Jean Jaurès pour le traditionnel Goûter des Aînés, organisé par la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale.



Saint-Patrick 2024 sous le signe de la convivialité. © Photographie KaP photos

Festival Celtique

Vendredi 15 mars, environ 450 personnes se sont réunies au Centre Jean Jaurès à l'occasion de la célèbre fête irlandaise de la Saint-Patrick. Les associations organisatrices que sont Le Festival Celtique d'Aureilhan et la Maison des Jeunes et de la Culture vous donnent rendez-vous en mars 2025 !



Cross des écoles sous une journée ensoleillée.

Cross des écoles

Mardi 2 avril, c'est dans le somptueux parc de l'ECLA, sous un soleil rayonnant, que se sont retrouvés près de 300 jeunes Aureilhanais pour participer au cross annuel des écoles. 4 parcours étaient proposés aux élèves des écoles élémentaires des Cèdres et de Lamartine : de 1km pour les plus petits à 2,5km pour les plus grands.



Retrouvez les événements sur Facebook :
Mairie d'Aureilhan

Démocratie participative

Budget Participatif et votation citoyenne : les votes sont ouverts !

BUDGET PARTICIPATIF 4^e édition

1. Budget Participatif

42 projets ont été déposés pour cette quatrième édition du Budget Participatif débutée le 9 octobre 2023. La phase de vote est sur le point de se terminer, avec une nouveauté cette année : les habitants peuvent également voter jusqu'au 28 avril pour choisir la dénomination du nouveau square du cœur historique, actuellement en travaux.

Les 4 projets retenus pour le vote sont :

- Fabrication et pose de nichoirs pour les chauves-souris afin de lutter contre les moustiques : **40 000 € TTC** ;
- Installation d'un panneau d'affichage électronique pour les scores aux terrains de rugby et de football au Parc des Sports : **9 200 € TTC** ;
- Pose de personnages « Arthur » aux passages piétons situés aux abords des écoles : **10 500 € TTC** ;
- Vocalisation des feux tricolores du centre-ville (accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite) : **34 300 € TTC**.

2. Dénomination du square du cœur historique

NOUVEAU



La Municipalité sollicite l'avis des Aureilhanaises et des Aureilhanais concernant le nom du nouveau jardin public central qui va être construit. Ainsi, les Aureilhanais de plus de 16 ans ont le choix entre :

- « Square des Droits de l'Homme » ;
- Ou « Square Charles de Gaulle ».



aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr

Aureilhanais de 16 ans et plus, vous avez jusqu'au 28 avril 2024 pour voter :

- en Mairie, à l'aide des formulaires et de l'urne situés à l'accueil
- en ligne sur **aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr**



Et ensuite ?

- Les résultats seront mis à la disposition des Aureilhanais sur la plateforme participative à la fin du vote.
- Démarrage des projets du Budget Participatif retenus : à compter de l'automne 2024.
- En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le règlement disponible en Mairie et sur le site : aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr
- Une question ? Posez-la sur : budget.participatif@ville-aureilhan.fr



Chiffres clés :



7

projets déjà financés par la Ville depuis la mise en place du Budget Participatif en 2020



70 000 €

de Budget en 2024 (400 000 € sur 4 ans)



10 %

C'est le pourcentage de Villes de 5 000 à 20 000 habitants qui ont proposé un Budget Participatif à leurs habitants en 2022 (source : Banque des Territoires).



Vous souhaitez en savoir plus sur les travaux de la 3^{ème} édition ? Rendez-vous page 14.

Un Budget étudié pour ses habitants

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité à l'occasion de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 3 avril 2024.

Un budget équilibré

7,5 M € pour le fonctionnement

4,6 M € pour l'investissement

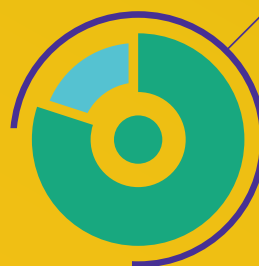
Malgré le contexte inflationniste marqué par la poursuite de la hausse des matières premières et du coût de l'énergie, la Ville continue de maintenir les dépenses de fonctionnement. Cette gestion rigoureuse permet de conserver des marges de manœuvre pour la réalisation des projets municipaux.



Décembre 2023. Travaux de rénovation de trottoirs sur l'avenue des Sports.

Un budget sincère

80% Le Compte Administratif 2023, adopté en avril 2024, permet d'apprécier la sincérité du Budget Primitif voté en mars 2023. Il fait le bilan des sommes dépensées au cours de l'année par rapport à celles prévues en début d'année. La section d'investissement 2023 a ainsi été réalisée à plus de 80%, preuve du dynamisme de la Municipalité et de la réalisation des engagements pris.



80%

du Budget d'investissement est aujourd'hui réalisé

Une politique d'investissement soutenue

La section d'investissement s'élève au budget 2024 à 4,6M€, contre 3,2M€ au Compte Administratif 2023, soit une hausse de +44%. A noter que pour 3€ inscrits dans le budget général de la Ville, 1€ est consacré à l'investissement.



Petit-déjeuner équilibré à l'école Marcel Pagnol.

Pas d'augmentation de la fiscalité

Comme en 2023, le budget 2024 ne voit pas d'augmentation des trois taux communaux de fiscalité. La hausse des bases de 3,9% est le seul fait de l'État. Ce choix est d'autant plus fort qu'Aureilhan, 3^{ème} Ville du Département en termes d'habitants, n'est que la 80^{ème} Ville de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en termes de ressources financières.



Une maîtrise de l'endettement

La dette s'apprécie en fonction du nombre théorique d'années qu'il faudrait pour que la Commune la rembourse en intégralité. En 2024, ce ratio est de 5,2 années, contre 5,9 ans en 2014. Le budget 2024 comprend un emprunt d'équilibre de seulement 500 000 €.



2 questions à Christian Zytynski, Maire-Adjoint en charge des Finances

Comment se construit un budget ?

L'élaboration d'un budget est toujours une équation complexe à mettre en place. Comme pour celui d'une famille, tout est une question d'équilibre. Il faut déjà savoir précisément quelles seront nos recettes. A partir de là, il est possible d'envisager des dépenses, avec d'un côté celles de fonctionnement, qui regroupent par exemple les frais d'énergie, l'entretien des bâtiments ou bien encore les Ressources Humaines, et de l'autre celles d'investissement. C'est ce volet investissement qui fait d'Aureilhan une ville particulière : malgré des ressources fiscales limitées, nous parvenons à contenir nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet de mettre en place de nombreux projets visant à améliorer le cadre de vie en maintenant et développant les services publics de proximité. Et chose remarquable, notre budget d'investissement est réalisé chaque année à plus de 80% !

Dans le contexte inflationniste actuel, ne pas augmenter la fiscalité était une évidence ?

Les habitants d'Aureilhan nous sollicitent au quotidien pour des projets ou des demandes, comme par exemple l'entretien de la voirie ou des trottoirs. Toute demande est étudiée. Dans ce contexte, il serait facile d'augmenter la fiscalité pour renforcer notre ressource. Mais ce n'est pas le choix que nous faisons : nous préférons prioriser notre action, mettre en place des programmations pluriannuelles réalistes, exposer nos contraintes, expliquer nos arbitrages, le tout de manière claire, transparente et pédagogique. Cela nécessite des choix, mais c'est seulement grâce à cette méthode que la Ville peut soutenir les habitants dans cette période inflationniste en renforçant les services publics sans augmenter les impôts. Néanmoins, il faut être vigilant : si la Ville a fait le choix fort de ne pas augmenter la fiscalité, il n'en demeure pas moins que l'augmentation des bases, décidée par l'Etat, est une réalité indépendante de toute volonté municipale et en même temps bénéfique pour les finances de la collectivité.

5 priorités

- Poursuivre la dynamique de développement de la Cité.
- Investir pour toutes et tous (élèves, adhérents des associations, habitants, etc).
- Continuer à proposer des Services Publics efficaces et utiles.
- Adapter et moderniser le patrimoine communal.
- Garantir pour l'avenir et dans un contexte incertain la capacité d'agir de la Ville en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

1. Équiper et embellir la Ville

Réaménagement du Cœur de Ville

Trois espaces majeurs verront le jour : un parvis pour accueillir les manifestations de la Commune, un parc et enfin un parking végétalisé.

Coût total de 2024 : 641 400 € TTC

Les travaux sur le carrefour de l'avenue du Bois et du 1^{er} Bataillon du Régiment de Bigorre se termineront en 2025. Coût total : 1 219 200 € TTC.



Travaux de restructuration au Restaurant Scolaire

Objectifs : une meilleure circulation au sein des espaces et de meilleures capacités de stockage. Ils se dérouleront à partir du 27 mai jusqu'au milieu du mois d'août 2024.

Pendant cette période, les enfants seront accueillis au Centre Jean Jaurès pour leurs repas. *En savoir plus page 12.*

Coût des travaux : 553 505 € TTC

Reprise du revêtement de la cour de l'école des Cèdres

La cour de l'école élémentaire des Cèdres a préalablement fait l'objet d'un diagnostic amiante à la fin de l'année 2023. Son revêtement sera repris durant l'été 2024, pour des travaux d'une durée de 5 à 6 semaines. Un nouveau traçage et des jeux en bois viendront agrémenter l'espace récréatif. Enfin, au dernier trimestre 2024, des plantations seront effectuées.



Rénovation de voiries

Rue de l'Eglantine, rue Voltaire, avenue des Castors, rue du Marboré, quadrillage de la place Florence et avenue des Sports.

Coût des travaux : 365 000 € TTC



Travaux de voirie chemin du Montagna, achevés en début d'année 2024.



Le saviez-vous ?

Aureilhan compte plus de 100 km de voirie communale et de trottoirs. Mis bout à bout, cela représente plus d'un aller-retour Aureilhan-Mirande.

2. Études d'aménagement

Extension du cimetière Nord « Le Montagna » et ajout d'emplacements pour cavurnes

Travaux prévus en 2025.

Coût total : 49 200 € TTC

Etude sur la signalétique et l'information locale

Travaux prévus en 2025.

Coût des études : 30 000 € TTC

Embellissement des espaces verts

Travaux prévus en 2025.

Coût des études : 30 000 € TTC



Le cimetière Nord « le Montagna » disposera en 2025 d'une meilleure capacité d'accueil.

3. Conserver un cadre de vie agréable

Achat de matériels : véhicules légers, tondeuses, petits matériels, tables et chaises. **Coût : 90 000 € TTC**

Budget Participatif

Coût : 70 000 € TTC

(400 000 € répartis sur 4 ans)

Enfouissement de l'éclairage public de l'avenue de la Chartreuse

Coût : 41 300 € TTC

Achat de matériel informatique

Coût : 20 000 € TTC

Toiture et vitrage du Cloître

Coût : 19 700 € TTC

— Aménagement place de l'Eglise

Un cœur de Ville bientôt adapté à son temps

Chantier phare de 2024, les travaux de requalification du Cœur historique débutés en janvier avancent à grands pas. La première phase des travaux est sur le point de s'achever.

Pour rappel, jusqu'à la fin du printemps, une circulation provisoire à double sens est effective autour du carrefour du 1^{er} Bataillon du Régiment de Bigorre et de l'avenue du Bois.

L'enfouissement des réseaux terrestres et aériens est partiellement terminé. Les arbres mourants ont été retirés sur le parvis de l'Eglise et laisseront place prochainement à de nouvelles plantations accompagnées de galets et de sable compacté.

L'aménagement des revêtements de sol et des places de stationnement est sur le point de se terminer. Devant le bâtiment du Centre Technique Municipal, les pavés pour permettre le stationnement gravillonné et végétalisé ont été disposés au mois de

mars. Les capacités de stationnement seront conservées, tout en ajoutant du confort pour les personnes à mobilité réduite et en permettant aux mobilités douces de mieux s'intégrer. Exceptionnellement (enterrements, Personne à Mobilité Réduite...), une desserte de ce parvis par véhicule sera possible.

D'ici l'été, un parcours de jeu en bois pour enfants et du mobilier urbain seront disposés. De plus, l'intégralité du nouveau square du Cœur historique sera aménagée pour répondre au besoin de végétalisation : de nombreux nouveaux arbres y seront plantés afin de faire de ce nouvel îlot de fraîcheur un lieu de rencontres.

Coût total de 2024 : 641 400 € TTC

Les travaux sur le carrefour se termineront en 2025.
Coût total : 1 219 200 € TTC.

 **Votez jusqu'au 28 avril**

Cette année, sur la même période que le vote du Budget Participatif, les Aureilhanais sont invités à voter concernant le nom du nouveau jardin public central qui sera construit.

Rendez-vous sur : aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr ou en Mairie.

Une seconde phase à l'automne

Jusqu'à mi-2025, ce sera ensuite au tour du pourtour du carrefour de la place de profiter d'un aménagement végétalisé adapté et aux finitions d'être apportées. L'engazonnement définitif de la première tranche sera également réalisé.



Le saviez-vous ?
Des panneaux pédagogiques ont été installés,

afin de permettre aux habitants et aux promeneurs de s'approprier ces travaux et de visualiser les évolutions apportées à l'occasion de ce chantier.



Nouveau square et parking : avancée des travaux



Le mot d'Emmanuel Alonso,
Maire d'Aureilhan.

“ **L'aménagement du Cœur historique répond à 3 objectifs clairement identifiés :**

- 1 - Renforcer la végétalisation et faciliter l'infiltration des eaux pluviales.
- 2 - Sécuriser la circulation piétonne et diminuer la vitesse des véhicules.
- 3 - Valoriser les modes de déplacements doux tout en conservant les capacités de stationnement.

”

Suppression de la bascule



Une bascule est un ouvrage permettant de déterminer le poids d'animaux ou de produits agricoles afin de les vendre au prix correspondant. Le plus souvent installées dans le

courant du XIX^{ème} siècle en plein cœur des villages, les bascules étaient des outils centraux dans l'économie locale, indispensables aux transactions et négociations entre éleveurs, producteurs et acheteurs. Souvent équipées d'un bâtiment abritant notamment le contrepoids, elles étaient dotées d'une plateforme de pesage. Les bascules perdront peu à peu de leur importance, que ce soit avec la suppression de l'octroi en 1943, l'augmentation du tonnage transporté par les camions ou bien encore l'installation de nouveaux engins de pesage dans les entreprises, et deviendront obsolètes au fil des décennies.

Aureilhan comptait l'une de ces bascules, implantée à l'angle de l'avenue du Bois et du Chemin de l'Ormeau. Commandée aux Établissements Noguès par la Municipalité en septembre 1883, elle fut finalement installée sur son emplacement définitif le 1^{er} octobre 1909, et en fonction jusqu'en 1952. Dans le cadre des travaux de réaménagement du Cœur historique, l'objectif est d'adapter Aureilhan aux nouveaux usages, à la fois en sécurisant la circulation piétonne, en favorisant les modes de transports doux, en renforçant la végétation afin de créer des îlots de fraîcheur tout en conservant des espaces de stationnement. Afin de permettre la réalisation de ces ambitions, et devant l'absence d'usage de cette bascule depuis plus de 70 ans, le choix a été fait de ne pas conserver cet édifice devenu obsolète.

Travaux de restructuration au Restaurant scolaire

Durant ces travaux, une délocalisation des équipes et de la prise de repas sera effective au Centre Jean Jaurès **à partir du 27 mai et jusqu'au milieu du mois d'août 2024**. Au cours de cette période, volontairement placée au cœur de l'été afin de limiter les impacts, les repas pour les pitchouns seront exceptionnellement confiés à un prestataire extérieur. La réservation une semaine à l'avance sera toujours demandée aux parents afin de faciliter le conditionnement et l'approvisionnement des produits, tout en limitant le gaspillage.

Travaux : améliorer le confort et la sécurité

Après les travaux, pour les équipes, ce sera une meilleure capacité de production de la chaîne du chaud et du froid et de meilleures conditions de stockage. Pour les enfants, un sas entre les deux salles de restauration et un préau couvert pour patienter verront le jour. L'accès au restaurant scolaire à la descente du bus sera facilité par la création d'un cheminement dédié. Concernant la capacité d'accueil au restaurant scolaire, elle restera la même, à savoir 350 repas produits et servis chaque jour.

Coût des travaux : 553 505 € TTC



Le Mot de Virginie FAVERON, Maire-Adjointe en charge de l'Éducation et du Restaurant Scolaire.

Ces travaux répondent à trois priorités :
1) Conforter la qualité d'accueil pour les enfants.
2) Améliorer la qualité de service pendant les repas.
3) Renforcer l'ergonomie du bâtiment pour le personnel.



Centre de santé : un accueil plus confidentiel

Sa patientèle les attendaient : des travaux de réhabilitation de l'Accueil du Centre de Santé viennent d'être réalisés. Une cloison vitrée fermée isolant la salle d'attente du secrétariat permet désormais aux visiteurs de patienter avec plus de sérénité, en profitant également de plus de confidentialité. Ouvert en janvier 2020 et accueillant 5 médecins salariés par la Ville, le Centre de Santé permet aujourd'hui à près de 4 000 patients d'avoir accès à un médecin traitant.

Coût des travaux : 17 200 € TTC



Voir les travaux terminés



ville-aureilhan.fr



8 avril 2024. Future salle d'attente cloisonnée.

L'aire de jeux réinstallée à l'ECLA

BUDGET 1^{ère} édition PARTICIPATIF

Lundi 9 octobre 2023, l'aire de jeux inclusive du stade Jules Ferry, lauréate de la 1^{ère} édition du Budget Participatif de la Ville, fermait au public suite à de nombreuses incivilités répétées et d'un usage inapproprié d'une minorité d'usagers.

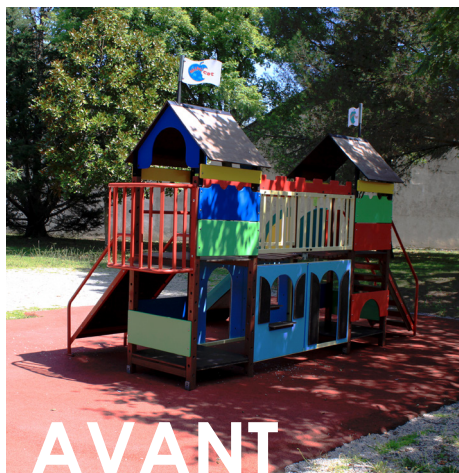
Au mois de mars 2024, au sein du parc de l'ECLA, l'ancien équipement vieux de 30 ans et qui aurait nécessité un remplacement, a été retiré. Afin d'assurer la sécurité des enfants, un sol amortissant composé de petits cailloux ronds et respectant les normes en vigueur a été installé. Un cheminement bétonné a ensuite vu le jour pour en faciliter l'accès pour le

plus grand nombre, ainsi qu'un enherbement afin de profiter de ce lieu de loisirs réservé aux enfants de 1 à 12 ans, sous la surveillance des parents.

Retrouvez dès à présent cette aire au sein du parc de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan, situé au 24 avenue Jean Jaurès.

Horaires d'ouverture du parc pour les petits et plus grands explorateurs : 8h-20h, 7 jours sur 7.

Coût des travaux : 30 100 € TTC



Réhabilitation du parcours sportif - santé au bois

Projet élu lors de la 3^{ème} édition du Budget Participatif aux côtés des croix rouges lumineuses sur les carrefours à feux, le parcours sportif-santé du Bois a été réaménagé suite à des travaux débutés en mars. L'ensemble de ce projet a été pensé, conçu et réalisé en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

Grâce à ces nouveaux équipements, vous pouvez explorer trois parcours sportifs, du plus accessible au plus difficile, avec des agrès connectés et équipés de systèmes réfléchissants, ainsi que la mise en place d'une signalétique adaptée sur chaque chemin. Pour un entraînement optimal, des fiches d'exercices et une application dédiée sont accessibles via des QR code présents sur le mobilier.

Découvrir
les fiches
d'exercices
disponibles sur
le site de la Ville



ville-aureilhan.fr

Plus d'excuse pour ne pas se remettre à une activité physique : le parcours sportif-santé du Bois est adapté à tous les niveaux et à son environnement.

**Coût des travaux,
dont subventions :
142 000 € TTC**



Le saviez-vous ? Un parcours pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a également été aménagé : il dessert des agrès sportifs inclusifs et accessibles à tous.



Mars 2024. Début de l'aménagement de l'un des agrès.



Avril 2024. Poursuite de l'aménagement avec la pose du géotextile.



Le mot d'Isabelle Chédeville, Maire-Adjointe en charge du Budget Participatif



La réalisation de ces travaux est

le résultat d'un long travail, fruit de la mobilisation citoyenne. Voir des projets mis en place par les Aureilhanaises et les Aureilhanais se concrétiser est toujours un instant particulier, rempli de significations et de satisfaction. Car c'est bien cela l'essence du Budget Participatif. Dans un pre-

mier temps, les habitants proposent, puis les Services de la Ville analysent. Et dans un second temps, les habitants décident, et la Ville réalise ! Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont pu se mobiliser, depuis les habitants jusqu'aux entreprises partenaires, en passant par les agents de la Ville. Cette réhabilitation a été pensée par et pour les utilisateurs du bois. C'est un équipement de qualité, gratuit, en faveur du sport pour tous : il saura répondre aux attentes de ceux qui souhaitent reprendre simplement une activité,

tout comme aux coureurs confirmés, avec un parcours de trail exigeant. Il vient s'intégrer dans ce merveilleux écrin de verdure en y apportant un usage supplémentaire, en totale harmonie avec cet espace de beauté et de sérénité. Et surtout, n'hésitez pas à vous exprimer dans le cadre des prochaines éditions du Budget Participatif, que ce soit pour proposer des projets ou pour les sélectionner. Ensemble, soyons les acteurs de l'amélioration du cadre de vie à Aureilhan !



Vitesse des automobilistes : des radars pédagogiques routiers pour la sécurité

Vous les avez certainement déjà aperçus en sillonnant les rues d'Aureilhan : la Ville dispose de radars pédagogiques routiers. Ils affichent en direct la vitesse des véhicules lors de leur passage : en vert si l'utilisateur est en-dessous de la limite autorisée, et en rouge s'il est au-delà.

Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser, et plus globalement à sensibiliser par la pédagogie autour de la problématique de la vitesse des véhicules.

Ces radars enregistrent les vitesses des véhicules circulant dans les deux sens, et sont installés par les Services Techniques de la Ville afin de réaliser des campagnes de mesure de la vitesse. Chaque campagne dure un mois. Toutes les données sont ensuite collectées et analysées afin d'identifier si la vitesse des automobilistes est

excessive ou non, et d'envisager le cas échéant d'éventuelles initiatives complémentaires, comme par exemple la pose de coussins berlinois au autre dispositif de sécurité.

Les campagnes sont planifiées soit en fonction des demandes pouvant émaner des sollicitations des administrés, ou bien en fonction des zones fléchées par les Services et Élus Municipaux. Ainsi, 14 campagnes de radars ont été réalisées en 2023 dont celles sur l'avenue du Bois et l'allée du 1^{er} Bataillon du Régiment de Bigorre.



Février 2024. Passage d'une voiture à proximité du radar pédagogique.

Vous souhaitez solliciter la réalisation d'une campagne de mesure ? Vous pouvez en faire la demande :

- Soit par courrier, à l'adresse de la Mairie :

***Mairie, place François Mitterrand
65800 Aureilhan***

- Soit par email à l'adresse suivante :

mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Sécurité



**2 questions à
Frédérique
Bellardi,
Maire-adjointe en
charge de la Sécurité
Routière :**

Pourquoi installer des radars pédagogiques ?

La question de la vitesse des automobilistes est un sujet qui revient souvent dans les sollicitations et inquiétudes des habitants, lors des permanences ou bien à l'occasion des différents échanges que nous avons tout au long de l'année. C'est un enjeu de sécurité tout d'abord, pour les automobilistes eux-mêmes, les piétons et les riverains, mais également un enjeu de bruit des véhicules.

Quels sont leurs objectifs ?

Les radars pédagogiques nous permettent dans un premier temps de bénéficier de données factuelles quant à la vitesse des véhicules. C'est très important de distinguer ce qui relève des excès de vitesse réels ou du sentiment de vitesse perçu par les riverains. Une fois ces données claires en notre possession, nous pouvons ensuite envisager une suite à donner, et l'installation éventuelle de dispositifs complémentaires de sécurité. Le tout sans verbaliser les automobilistes, car une fois encore cette démarche se veut pédagogique, tout en permettant un ralentissement spontané de la vitesse des véhicules.

Education



Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour l'année 2024/2025 sont en cours.

Sont concernés :

- Les nouveaux arrivants ou les enfants qui s'inscrivent pour la première fois à l'école : début des inscriptions scolaires 2024/2025 le 11/03/2024 pour les enfants nés jusqu'en 2021.
- Les élèves qui passent en Cours Préparatoire à Aureilhan et qui sont déjà scolarisés sur la Commune : distribution des dossiers d'inscription par les Directeurs d'école fin avril / début mai 2024.

Dossier à déposer en Mairie dans les meilleurs délais.



Inscriptions périscolaires

A partir du 25 avril 2024, vous pourrez également inscrire, si vous le souhaitez, votre enfant aux services périscolaires pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Il pourra ainsi se rendre :

- au restaurant scolaire ;
- à la garderie pour les élèves des écoles maternelles ;
- à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour les enfants déjà scolarisés à Aureilhan, le dossier sera distribué dans les cartables.

Date de remise des dossiers en Mairie : au plus tard le 31 mai 2024.

Rappel

RESTAURANT SCOLAIRE

Réservation et annulation obligatoires, à défaut facturation au tarif en vigueur



**MON ENFANT
MANGE AU
RESTAURANT
SCOLAIRE,
JE RÉSERVE
ET J'ANNULE
SES REPAS**



Comment ?

**SUR LE PORTAIL CITOYEN
(ESPACE FAMILLE)**

**Jusqu'au lundi avant 12h00
pour la semaine suivante**

Réservation pour la semaine de la rentrée de septembre 2024 : à compter du 12 août et jusqu'au 26 août à 12h00.



Journée portes ouvertes

dans les écoles

**Mardi 14 mai 2024
de 17h30 à 19h**

Une question ? Besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez contacter le Service Affaires Scolaires et Périscolaires :
scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

☎ 05 62 38 91 51

Des solutions pour les tout-petits (0-3 ans)

Le Relais Petite Enfance (RPE) « La Maison à Malices » est un service public intercommunal mis en place et financé par les Communes d'Aureilhan et de Séméac, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil Départemental. Familles en recherche d'une solution de garde, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile en activité ou en devenir, découvrez comment le RPE peut vous venir en aide gratuitement.



Familles en recherche d'un mode de garde

Vous rencontrez des difficultés à identifier le mode d'accueil qui conviendra le mieux à vos attentes et à vos besoins ? Pour vous accompagner dans ce choix, le RPE vous offre une information sur l'ensemble des modes d'accueil existant à Aureilhan :

- la micro-crèche « Les Papillons » ;
- la Maison d'Assistants Maternels « MAM les Tilleuls » ;
- le prestataire privé O2, qui propose un service de garde à domicile ;
- les assistants maternels qui exercent à leur domicile.

Le RPE vous renseigne également sur les aides de la CAF liées à l'utilisation d'un mode d'accueil. Si vous faites appel à un service d'accueil individuel (emploi direct d'un ou une assistante maternelle ou garde d'enfants à domicile salarié du particulier employeur), le RPE vous apporte des informations administratives sur le contrat de travail, la rémunération, la déclaration d'embauche de votre salarié. Il vous informe sur votre statut de particulier employeur.

Asmat, pourquoi pas vous ?

Vous êtes assistant maternel ou candidat potentiel ? Le RPE se tient à votre disposition pour vous informer sur cette profession au service des enfants et de leurs parents qui se déroule chez vous ou en MAM et qui permet d'accueillir jusqu'à 4 enfants maximum en simultané sous conditions d'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le RPE vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, notamment les soutiens prévus par la CAF : prime d'installation, prêt à l'amélioration du lieu d'accueil.

Vous êtes un(e) Asmat

Le RPE vous apporte un soutien et un accompagnement dans votre pratique quotidienne et facilite l'accès à la formation continue. Il propose des activités qui favorisent les échanges et le partage d'expériences, comme des temps d'analyse professionnelle, des soirées à thème autour de problématiques rencontrées dans l'exercice du métier (alimentation, sommeil, langage...). Quatre matinées par semaine, des ateliers éducatifs sont organisés pour les enfants que vous accueillez.



Quelques mots d'Astrid Monier, Responsable du Relais Petite Enfance Intercommunal

« Chaque semaine, je reçois plusieurs demandes de familles à la recherche d'un mode d'accueil. Je mets en place un accompagnement personnalisé pour les aider dans leurs démarches qui deviennent de plus en plus compliquées du fait du manque de place. Je conseille aux parents de rechercher un mode d'accueil le plus rapidement possible, dès l'apparition de leur besoin.

Les assistants maternels représentent aujourd'hui encore le mode d'accueil le plus utilisé en France. Malheureusement, nous faisons face aujourd'hui à un manque d'attractivité de ce métier entraînant une pénurie de professionnels. Alors si vous souhaitez exercer un métier de passion auprès des tout-petits et de leurs parents, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du RPE. »

Tél : 05 62 37 81 69 - 07 89 57 69 20

Email : rpe@semeac.fr

Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »

16, rue Laffont - 65600 SEMEAC

Il existe d'autres modes d'Accueil sur le territoire, pour en savoir plus rendez-vous sur monenfant.fr

Programmation de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) (suite et fin de la saison)

Théâtre

- IMPROVISATION (Cie Les Improsteurs)
Samedi 27 avril à 20h30
.....
« GOD SAVE THE VIEUX » (Marion Lo Monaco)
Dimanche 26 mai à 15h30
Dès 10 ans
.....
REPRÉSENTATION DES ATELIERS MJC
Dimanche 16 juin
.....
ATELIERS THÉÂTRE (Le P'tit Théâtre de l'ECLA)
Dimanche 23 juin à 15h30

Cinéma

- SÉANCE CINÉ CLUB Bird de Clint Eastwood
puis apéritif-concert jazz avec le groupe Courants d'air
Samedi 18 mai à 17h30

Musique

- LES ITINÉRANTES (trio vocal à capella)
Mardi 28 mai à 20h30 à l'Eglise Saint-Gérin
.....
FÊTE DE L'ÉTÉ (jeux, contes, concert)
Samedi 6 juillet à partir de 14h30

Conférences

- CONFÉRENCES SUR L'ART
Les jeudis 16 mai et 20 juin à 18h30

Registre des personnes vulnérables

Fortes chaleurs : le Centre Communal d'Action Sociale vous accompagne

Des étés avec des températures de plus en plus élevées, et d'autant plus pour nos aînés : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se tient à la disposition des plus isolés pour les accompagner et anticiper leurs besoins. Il propose entre autres aux personnes en perte d'autonomie une inscription sur le registre des personnes vulnérables et la mise en place d'un service de téléassistance.

Pour qui ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple.
- Les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées.

Pour quoi ?

En cas de risque exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par les membres du CCAS de la Mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Comment s'inscrire ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables.

Un représentant légal ou un tiers témoin peut également s'en charger avec l'accord de la personne concernée.

Quels sont les droits de la personne ?

Elle peut accéder à tout moment à son dossier ou l'annuler et doit informer de tout changement de situation.

Les informations communiquées restent confidentielles.



Les 8 gestes à adopter en cas de fortes chaleurs

- 1- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- 2- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- 3- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h en cas de canicule).
- 4- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes.
- 5- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets

la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).

6- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, salle du conseil municipal, supermarché, musée, salle rafraîchie...).

7- Ne buvez pas d'alcool.

8- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes).

Accéder au formulaire d'inscription sur le registre des personnes vulnérables



ville-aureilhan.fr

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Tél : 05 62 38 91 50.

Retrouvez-le également à l'Accueil de la Mairie

Une question ? Un renseignement ? 2 possibilités :

Prendre rendez-vous avec Madame Isabelle Chédeville, Maire-Adjointe en charge de la Solidarité, durant ses permanences le lundi de 16h00 à 17h30.
Tél : 05 62 38 91 50.



ASCA Judo : une discipline éducative

L'ASCA Judo fut fondée en septembre 2000 par Patrick Lascoumettes, qui est depuis son Président et le premier enseignant. Les entraînements se sont déroulés jusqu'en 2013 à la Maison du Temps Libre au quartier des Cèdres. Les 44 ta-

pis devaient alors être posés et démontés pour chaque séance.

Depuis septembre 2013, le judo est abrité dans un véritable Dojo (lieu où l'on étudie la voie) de plus de 300m², ce qui en fait le plus grand dojo

de club des Hautes-Pyrénées, situé au sein de l'Espace Multisports d'Aureilhan (EMSA) au quartier Saint Martin. Alors que les Hautes-Pyrénées comptent 22 clubs, l'ASCA Judo est le plus important en nombre d'adhérents.

Les Objectifs

Le judo a été créé au Japon comme un moyen d'éducation pour les jeunes enfants, aussi les enseignants aureilhanais ont pour objectif de transmettre les valeurs éducatives à travers une pratique physique et sportive. Les cours sont naturellement adaptés à tous les enfants qui peuvent débiter dès l'âge de 3 ans. Il est possible d'essayer à n'importe quel moment de la saison.

Les chiffres de la saison 2022-2023

201 adhérents
dont 44% d'adhérentes
5 enseignants diplômés d'État
4 assistants de club, tous ceinture noire

Jours et horaires des entraînements

Le club est ouvert tous les soirs du lundi au vendredi à partir de 17h30, le mercredi à partir de 16h30 et le samedi de 10h à 12h.



Le mot d'Anna Méca, Maire-Adjointe en charge de la Vie Associative

“ L'ASCA Judo est un des fers de lance de la vie associative à Aureilhan, tant par ses résultats que son investissement dans la vie locale. Le club forme de nombreux jeunes autour des valeurs de ce sport tout en donnant goût à l'engagement associatif. Le tout en bénéficiant du dojo de l'Espace Multisports, un équipement de qualité qui a su répondre aux besoins de nombreuses associations. ”

« Le judo est un sport individuel porté par le collectif »

Patrick Lascoumettes



Les enseignants et assistants du club.



Le saviez-vous ?

Le club propose également des cours de Taïso (fitness) en tenue de sport et des entraînements parents - enfants pour l'apprentissage de la chute. Il est le seul du département à avoir obtenu le Label Argent décerné par la Fédération Française de Judo, pour la qualité de son enseignement, l'accueil des enfants et ses résultats sportifs.

Renseignements et inscriptions

Patrick LASCOMETTES - 06 78 38 78 32

www.aureilhanjudo.com

www.facebook.com/AureilhanJudo

Espace Multisports, avenue Nelson Mandela à Aureilhan

Centre Technique Municipal (CTM) : au cœur des équipes

Découvrez-en davantage sur ceux qui se chargent de la propreté et de l'entretien de votre Ville au quotidien.

Une Ville taillée sur mesure

Le territoire d'Aureilhan s'étend depuis l'Adour, dont le lit constitue la limite ouest de la commune, jusqu'au ruisseau de l'Ousse, à l'est. La végétation et les espaces verts y sont omniprésents et couvrent 18 hectares, soit l'équivalent de 25 terrains de football, entretenus au quotidien par les agents des Services Techniques. A Aureilhan, 16% des espaces verts sont dédiés aux équipements sportifs.

Le talent et l'envie au service des habitants

Au total, douze agents sont dédiés à l'entretien des espaces verts et de la voirie. Ils ont pour missions la plantation, la taille et le fleurissement, sans oublier le débroussaillage, le désherbage et la maintenance de la voirie communale (nettoyage, ramassage...). Quatre agents sont eux voués à la mainte-

nance de premier niveau des équipements et bâtiments communaux, tels que les aires de jeux, les écoles et les salles polyvalentes et de sports, d'autant plus à l'approche des premières vagues de froid. Les agents du CTM sont polyvalents et formés tout au long de l'année aux évolutions du matériel et des usages. Ils sont également directement concernés par la logistique dans le cadre de l'organisation d'événements proposés par la Ville (commémorations, décorations, festivités).

Les tâches sont planifiées selon les saisons et sont parfois ponctuelles en fonction des besoins.

Moins d'arrosage, plus de nectar pour les abeilles

En 2020, sur les massifs de la rue Jules Guesde, les plantes vivaces ont été privilégiées. Certaines sont mellifères, comme les sauges et verveines qui pro-

Zoom sur les arbres :


1240 arbres sur la Commune (111 à l'ECLA)

Plus de **30** espèces différentes

Quelques espèces remarquables (chêne vert, chêne d'Amérique, Ginkgo biloba, Paulownia, laurier du Portugal...)

duisent de belles quantités de nectar de haute qualité pour la pollinisation.

Ensuite, en 2023, le choix a été fait de réduire l'utilisation de fleurs annuelles dans les massifs pour les remplacer par des plantes vivaces (rond-point du 8 mai, ECLA). Ce choix permet notamment d'utiliser moins d'eau et d'engrais car les vivaces sont moins demandeuses.

 *Le saviez-vous ? Une plante vivace est une plante pouvant vivre plusieurs années.*



« J'aime mon métier car j'ai la chance de travailler dans un environnement naturel et d'en prendre soin, grâce à des produits de plus en plus sains.

Chaque journée est différente et mon travail évolue au fil des saisons. »

Christophe Rodriguez, Agent des Services Techniques (espaces verts).



LA MAJORITÉ Aureilhan, Unis dans l'Action

FAIRE SOCIÉTÉ, ENSEMBLE ET À TOUTES LES ÉCHELLES : UN ENGAGEMENT CITOYEN DU QUOTIDIEN

Le budget 2024 vient d'être adopté, et avec lui les grands projets de l'année sont bel et bien lancés afin de poursuivre la dynamique de développement et d'attractivité d'Aureilhan. Le tout, sans augmentation de la fiscalité, résultat d'une gestion financière rigoureuse visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'endettement afin de maintenir de nombreux investissements au service de l'ensemble des habitants. Derrière ce crédo, un projet politique présenté devant vous en 2020, et une méthode basée sur la priorisation des actions réalisées, en fonction de nos moyens humains et financiers. Agir ainsi en responsabilité, avec détermination et lucidité pour continuer à faire d'Aureilhan une ville attractive, dynamique et où il fait bon vivre : telles sont les ambitions de l'équipe municipale, portées par le sens du collectif et le souci de l'intérêt général. Mais cette action déterminée, si elle trouve son ancrage au niveau local, raisonne également avec un écho particulier à d'autres échelles.

Dans un contexte international tendu, incertain et mouvant, la démocratie représentative ne cesse en effet de souffrir. Face à ce constat, il paraît urgent d'arrêter de la malmenager et de chercher du lien dans ce qui continue à faire sens, c'est-à-dire l'engagement, la proximité et l'écoute. Les enjeux du quotidien s'expriment ainsi à différentes échelles, qu'il s'agisse de celle de la Ville, de l'Agglomération, du Département, de la Région ou bien encore de l'Europe. Toutes les collectivités et institutions, sans exception, sont concernées. Face au risque de repli, d'ignorance et de lassitude, notre volonté est claire : s'engager, nous réunir et soigner ce qui fait lien et société, en agissant en faveur de l'éducation, des solidarités, de l'éducation, de l'environnement, de l'associatif ou bien encore des services publics. Dans cette grande fresque du quotidien, chacune et chacun d'entre nous peut apporter son énergie, son envie, son talent et son humanisme. L'erreur serait de croire que certains enjeux sont trop éloignés

pour impacter notre quotidien ou mériter notre intérêt, car tous ces thèmes raisonnent à différentes échelles. Dans ce cadre, les élections européennes du 9 juin prochain sont un rendez-vous à ne pas manquer ! Nous continuerons de défendre de toutes nos forces une vision de l'Europe démocratique, sociale, écologiste et humaniste. Mais au-delà de ces convictions qui guident notre action au quotidien, nous appelons toutes les électrices et tous les électeurs d'Aureilhan à réaliser leur devoir de citoyen en allant voter. Soyez acteurs de la vie démocratique française et européenne, ne laissez pas votre absence décider pour vous ! Le dimanche 9 juin prochain, votez et faites voter à l'occasion des élections européennes.

Christian ZYTYNSKI, Parti Socialiste
Daniel LARRÉGOLA, Parti Communiste

L'OPPOSITION Aureilhan Alternance

Au milieu de toutes ces nouvelles alarmantes, essayons de trouver quelques motifs de satisfaction pour notre commune.

Tout d'abord, l'aire de jeux du stade J. Ferry, démontée car source de nuisance sonore en raison du non-respect des heures d'utilisation, va être installée dans le parc de l'ECLA, pour la plus grande joie des petits et des grands.

Ensuite, lors du débat d'orientation budgétaire, notre proposition de consacrer un peu plus de 100 000 euros à la mise en place de feux tricolores de comportement afin de limiter la vitesse à l'entrée de notre commune, n'a pas été rejetée et sera examinée ultérieurement.

Enfin le conseil départemental a budgétisé la somme de 14 Millions d'Euros pour la future rocade

Nord, déviation réclamée depuis longtemps par notre groupe et l'ensemble de nos concitoyens pour réduire le passage des poids-lourds au milieu de notre cité.

Pour terminer, espérons que le vote participatif couronnera notre proposition maintes fois suggérée et que le futur square portera le nom de Charles de Gaulle.

En restant à votre disposition.

André BOYRIE,
Myriam LAGARDE,
Jean CORNET.

CITOYENNETÉ

Dimanche 9 juin : élections européennes



Les élections européennes se dérouleront, en France, le dimanche 9 juin. A Aureilhan, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h sans interruption. A noter que pour ce scrutin, l'État va pour la première fois tester une procédure de demande de procuration entièrement dématérialisée.

Ainsi, si l'électeur peut justifier de son identité en ligne « à l'aide d'un moyen d'identification électronique fiable et certifié », il est alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie. La procuration sera directement établie par le ministère de l'Intérieur et transmise à la commune.

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales ou donner procuration, rendez-vous sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique !

SÉCHERESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté publié au Journal Officiel le 27 décembre 2023, Aureilhan a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » survenu entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 septembre 2022. Tout sinistre qui serait lié à cet épisode peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets de cet état de catastrophe naturelle (fissures, affaissement, etc.). Pour cela, vous devez déclarer ce sinistre par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de votre assureur, qui se chargera de vous préciser la suite de la démarche.

Retrouvez l'arrêté sur le site de la Ville www.ville-aureilhan.fr dans la rubrique « Actualités ».

Dans ma Ville

ENVIRONNEMENT

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Depuis plusieurs années, la Commune d'Aureilhan informe et participe à la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive sans prédateur. Il s'attaque principalement aux insectes pollinisateurs (abeilles domestiques, et sauvages...) mais il arrive aussi qu'il s'en prenne aux êtres humains.

Au printemps, des fondatrices (frelons reproducteurs) qui ont passé l'hiver à l'abri (sous un caillou, un morceau de bois...) colonisent principalement dans les arbres. **Il est très important d'agir : un nid non détruit donne quatre nids l'année suivante, soit 8 000 frelons.**

Le saviez-vous ? Un piégeage non maîtrisé et non suivi peut impacter négativement la biodiversité selon l'Observatoire Départemental du Frelon Asiatique. Ainsi, il faut placer un piège à guêpes dans un arbre à 2 m — 2,50 m du sol au moins, éloigné des terrasses et des lieux de passage pour éviter toute piqûre accidentelle.

Démocratie locale

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ

LE 18 DÉCEMBRE 2023

- De signer les marchés de travaux pour l'aménagement du Cœur de Ville d'Aureilhan ;
- De voter les tarifs municipaux 2024 ;
- De signer un avenant au contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- D'approuver le projet d'extension du Cimetière communal « Le Montagna » ;
- De voter le versement d'une aide de 500€ pour les sinistrés de la dépression Elisa ;
- D'approuver l'avenant n°1 au programme 2023 de travaux de réfection de voirie (avenue du Bois, rue de la Moisson et chemin du Montagna).

LE 13 MARS 2024

- De débattre des Orientations Budgétaires ;
- D'attribuer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la Commune en 2024 ;
- De signer une convention quadripartite relative à l'opération « Communes neutres en carbone en 2050 » dans le programme d'actions 2023 du Plan Climat Air Energie Territoriale.

LE 3 AVRIL 2024

- De voter les taux des taxes locales 2024 ;
- De voter le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ;
- De renouveler la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale ;
- De signer une convention d'objectifs avec l'association « Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan » ;
- De signer des marchés publics de travaux pour la restructuration du Restaurant scolaire ;
- De voter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2024/2025.



Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : ville-aureilhan.fr > dans « Mairie » > rubrique « comptes-rendus »



PORTES - OUVERTES *des* ÉCOLES



**Mardi
14 mai
2024**

de **17h30**
à **19h**

Rencontres,
découverte et visite des locaux,
renseignements...

www.ville-aureilhan.fr